



Procès-verbal du conseil municipal

Commune de La Feuillée

Séance du 13 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de La Feuillée, dûment convoqué le 06 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire **Jean-François DUMONTEIL**.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS, Typhaine BODENEZ, Sandrine CRAVEC, Yvon LE PAGE, Yann GAINCHE, Thierry SELFSICK

Absent excusé : 1

Yannick JAOUEN,

Absentes non excusé : 2

Nathalie MOUILLOT, Céline JEANNOT

Procurations : 2

Julien BERTHOU à Sandrine CRAVEC ; Thomas NEDELEC à Jean-François DUMONTEIL

Votants : 12

La séance est ouverte à 18 heure 30 min.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Haud Le Golias est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

- 1) *Référentiel M57 - Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Année 2025*
- 2) *Demande de subventions au titre de la DETR, DSIL et du pacte Finistère Volets 1 et 2 pour l'aménagement du Bourg 2ème tranche ainsi que pour les amendes de police pour l'année 2025*
- 3) *Création d'emplois non permanents - Emplois saisonniers - Année 2025*
- 4) *ZAEnR - Débat de cohérence*
- 5) *Achat de la parcelle C n° 812 aux consorts THEPAUT*
- 6) *Tarif pour le repas des aînés*
- 7) *Soutien au projet de labellisation Ramsar des landes et tourbières des monts d'Arrée*
- 8) *Solidarité nationale avec Mayotte*
- 9) *Subvention aux associations*
- 10) *Débat de politique générale*

Infos et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est validé.

Point 1 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

- La collectivité a adopté le référentiel M57 au 1er janvier 2024.
 - La fongibilité des crédits permet des virements de crédits de chapitre à chapitre dans une même section, jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de la section.
 - Proposition d'adoption de cette disposition pour réaliser des virements de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section en 2025.
- **Résolution** : ce point initialement prévu à l'ordre du jour a été retiré. Ce point sera représenté et discuté lors du prochain conseil consacré au budget.

Point 2 : Demande de subventions au titre de la DETR, DSIL et du pacte Finistère Volets 1 et 2, pour l'aménagement du Bourg tranche 2, ainsi que les amendes de police pour l'année 2025

Dans le cadre du projet d'aménagement de la deuxième tranche (du centre bourg, **D42, place des Marronniers et Hent Dour Bras**) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité.

Montant total du projet estimé à **292 550 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

- **40 000 €** au titre du *pacte financier volet 2 - 2025* ;
- **30 000 €** au titre du *pacte financier volet 1 - 2025* ;
- **40 %** du montant total (117 020,04 €), du projet au titre de la *DETR 2025* (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- **30 %** du montant total (87 765,03 €), du projet au titre de la *DSIL 2025* (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Amendes de police (20 000 €)

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- **Résolution** : le Conseil Municipal, 10 pour et 1 contre (Monsieur Yvon Le Page), autorise le Maire à solliciter lesdites subventions 2 au maximum et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Monsieur Le Page a insisté sur la nécessité de partager les informations concernant l'aménagement de la deuxième tranche du bourg avec la population.

Monsieur le Maire indique que des administrés se sont déjà rendus en mairie pour consulter les plans.

Point 3 : Créations d'emplois non permanents - accroissement temporaire d'activité et emplois saisonniers année 2025

Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23 disposant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour répondre à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois ;

Considérant la nécessité pour la commune de La Feuillée de recruter un agent contractuel afin de répondre à un besoin temporaire lié à un accroissement saisonnier d'activité.

État du personnel au 1er janvier 2025 :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>TITULAIRES :</u>			
FILIÈRE administrative			
- Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35 heures
FILIÈRE technique-			
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	35 heures
- Adjoint Technique de 1ère classe	C	1	35 heures
	C	1	28 heures
<u>CONTRACTUELS :</u>			
CDI de droit public			
FILIÈRE administrative			
- Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	16,30 heures
CDD de droit public en remplacement d'un titulaire			
FILIÈRE technique –			
- Adjoint technique de 1ère classe	C	1	28 heures
<i>CDD de droit public saisonnier</i>			
FILIÈRE technique –			
- Adjoint Technique de 1ère classe	C	1	35 heures

➤ **Résolution** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec **10 voix pour et 1 abstention** (Monsieur Yvon Le Page), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à ce besoin, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique ;
- D'approuver la modification de l'état du personnel, pour inclure : Personnel non permanent – Service technique : Un emploi saisonnier à temps complet pour une durée allant de janvier à juillet.

Clarification sur l'emploi saisonnier

Monsieur Yvon Le Page a demandé si l'emploi concerne le remplacement de Jérémie par Arnaud Jouan, soulignant que ce contrat avait pris effet le 6 janvier.

Monsieur le Maire a confirmé qu'il s'agit effectivement de l'emploi d'Arnaud Jouan, et a précisé que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a donné son consentement à cette démarche.

Monsieur Yvon Le Page a aussi demandé quelles étaient les raisons précises de l'accroissement d'activité nécessitant ce recrutement. Monsieur le Maire lui a répondu qu'il s'agit notamment de l'absence prévue de Stéphane pour passer son permis de transport en commun, ainsi que des travaux restants à réaliser sur l'école...

Monsieur Le Page a ensuite demandé quelles seraient les suites envisagées au terme des six mois de contrat. Monsieur le Maire a répondu que la situation serait réévaluée à ce moment-là.

Point 4 : Débat sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023, le gouvernement impose aux communes de définir les zones de leurs territoires où des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, méthanisation...) pourraient être envisagés.

Le portail cartographique des énergies renouvelables, accessible à l'adresse suivante : <https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte-interactive>, a été mis en place pour accompagner cette démarche de planification énergétique.

Ce portail comporte deux volets :

- Un volet destiné aux collectivités, afin de les aider à définir les zones concernées.
- Un volet informant le public des zones potentiellement visées.

Considérations et démarche locale : Cette planification vise à consolider une stratégie nationale en matière de disponibilité des énergies renouvelables à moyen terme, sans obligation pour les particuliers d'installer ces sources de production. L'objectif principal est d'alléger les procédures d'autorisation pour de tels projets.

La Commune de La Feuillée prendra en compte les spécificités de son territoire (PNRA, Natura 2000, Zones Humides, etc.) dans la définition de ces zones. À ce titre, la Chambre d'Agriculture effectue une analyse prospective concernant les installations d'Agrivoltaïsme (panneaux au sol associés à des activités agricoles).

➤ **Résolution:** le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **De présenter un dossier consultable en mairie**, incluant la carte préparée par Monsieur le Maire, qui supervise cette démarche depuis son lancement.

- **D'ouvrir un registre destiné au recueil des commentaires des administrés**, accessible en mairie du **1er avril 2025 au 30 avril 2025**, dans le cadre de la procédure ZAEnR.

Ce document sera mis à disposition des habitants pour garantir une consultation publique transparente et permettre à chacun de s'exprimer.

Débat sur les énergies renouvelables :

Lors de la séance, les conseillers ont débattu des perspectives de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

Il est ressorti que les avis diffèrent notamment sur la question des éoliennes. Certains membres ont exprimé leur désaccord et d'autres leur préférence pour des éoliennes de petite taille plus adaptée au territoire.

Monsieur le Maire a précisé qu'il est favorable aux panneaux photovoltaïques en toiture et que, sur le territoire, la commune de Berrien a un gros projet de développement photovoltaïque en cours.

En ce qui concerne les éoliennes, Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Feuillée fait partie du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), et que, celui-ci a produit un document à ce sujet. Ces documents seront consultables en mairie du 1^{er} au 30 avril 2025, les Feuillantines et Feuillantins sont invité(es) à donner leur avis sur le sujet des énergies renouvelables.

Il s'agit juste d'un avis, les projets (s'il en existe) seront arbitrés par l'Etat.

Point 5 : Vente par les consorts THEPAUT au profit de la commune de la parcelle cadastrée section C numéro 812 (pièces annexes 1.2.3 et 4)

Régularisation de la propriété de la parcelle C 812 au lieu-dit Pouldu

Par courrier en date du 16 octobre 2024, Madame Paulette THEPAUT a informé la commune que, dans le cadre de sa succession, son notaire avait découvert que la parcelle cadastrée C 812, située au lieu-dit Pouldu, d'une contenance de 117 m², était toujours enregistrée comme sa propriété.

Cette parcelle, faisant partie intégrante de la voirie communale, avait fait l'objet d'un échange avec la commune de La Feuillée dans les années 1970/75.

Pour régulariser cette situation, Monsieur le Maire a proposé d'acquérir cette parcelle pour l'**euro symbolique**, en sus des frais notariés.

- **Résolution** : Après délibération, le Conseil Municipal, par **10 voix pour et 1 voix contre** (Monsieur Yvon Le Page), autorise monsieur le maire à signer l'acte de vente et payer les frais notariés.

Point 6 : Tarif pour le repas des aînés

Organisation du repas annuel pour les aînés

Comme chaque année, la commune organise un repas gratuit destiné à ses aînés, à partir de 70 ans.

Monsieur le Maire informe que les bénéficiaires de ce repas peuvent être accompagnés. Il propose que, pour les accompagnants, une participation financière soit fixée à **15 €**.

- **Résolution** : Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** cette participation pour les accompagnants, permettant ainsi de maintenir cette tradition conviviale et accessible.

Point 7 : Soutien au projet de labellisation Ramsar (Zone Humide d'Importance Internationale) des landes et tourbières des monts d'Arrée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) porte actuellement un projet visant à la labellisation Ramsar des landes et tourbières des Monts d'Arrée.

Ces espaces naturels, cruciaux pour la régulation des eaux, le stockage du carbone et la préservation du patrimoine naturel, bénéficieraient d'une reconnaissance internationale avec cette labellisation. Le projet vise à améliorer leur protection et à les valoriser auprès du grand public.

Le PNRA, accompagné du Département du Finistère et du Forum des marais atlantiques, souhaite le soutien de la commune dans cette démarche, notamment pour l'élaboration d'un plan d'actions visant à préserver et à valoriser les zones humides. Ces dernières jouent un rôle clé pour la biodiversité, le climat, la qualité de l'eau et l'attractivité touristique.

- **Résolution** : Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec **4 voix pour, 4 contre** (Messieurs T Selftsick, A Sparfel, Y Gainche, et Madame S Cravec,) **3 abstentions** (Mesdames Le Golias, Salmas et Bodenez), décide de porter cette délibération à neutralité (en attente d'informations complémentaires.)

Discussion sur les impacts potentiels du programme Ramsar et de Natura 2000

Monsieur Alan Sparfel a rapporté, lors de la séance, les préoccupations exprimées par les chasseurs suite à une réunion. Ces derniers craignent que l'acquisition de nouvelles parcelles de zones humides par Natura 2000, dans le cadre du programme Ramsar puisse à long terme entraîner une interdiction d'accès à ces espaces. Cette crainte découle d'un manque de clarté de l'EPAGA (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur ce sujet spécifique.

Si ces restrictions d'accès venaient à se confirmer, cela pourrait remettre en question plusieurs activités essentielles dans les Monts d'Arrée, notamment l'organisation des éditions du Tro Menez Arrée ainsi que d'autres pratiques traditionnelles sur le territoire.

Lors des débats, Monsieur Yvon Le Page a rappelé qu'il est mentionné dans le fascicule que le programme Ramsar a pour objectif principal d'attirer les touristes. Il a souligné qu'il serait donc surprenant que l'accès à ces zones soit interdit, car une telle mesure porterait atteinte aux libertés des citoyens et contredirait l'objectif affiché de valorisation touristique.

Point 8 : Solidarité nationale avec Mayotte

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons abordé ce point en question diverse et avons proposé de le mettre à l'ordre de ce jour afin de soutenir Mayotte à hauteur de 1€/habitant.

- **Résolution** : Adoptée à l'unanimité.

Point 9 : Subvention aux associations

Ce point a été ajourné et sera abordé après le vote du budget 2025.

Point 10: Débat de politique générale

Par un mail daté du **19 février 2025**, Mesdames Jeannot et Mouillot, ainsi que Messieurs Jaouen et Le Page, ont officiellement sollicité la tenue d'un **débat de politique générale**, conformément aux dispositions prévues par l'article **L.2121.19** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Monsieur Yvon Le Page a exprimé son souhait de retirer de l'ordre du jour le point relatif au débat de politique générale. Il a justifié cette demande en précisant qu'étant le seul représentant de l'opposition présent lors de cette séance, un tel débat ne peut avoir lieu. Monsieur Le Page a proposé que ce point soit reporté au prochain Conseil Municipal.

Maintien du débat à l'ordre du jour

En réponse à la demande de Monsieur Yvon Le Page de retirer le point relatif au débat de politique générale de l'ordre du jour, le maire et madame la 1ère adjointe ont répondu que ce débat serait maintenu, précisant que le nombre de conseillers présents est suffisant pour permettre la tenue de ce débat.

Débat autour du projet d'aménagement du bourg – Tranche 2

Monsieur Jean-François Dumonteil, maire, a présenté les projets décidés par le Conseil Municipal, parmi lesquels figure le projet d'aménagement du bourg, tranche 2.

À ce sujet, Monsieur Yvon Le Page a souligné que les cartes du projet n'avaient pas été présentées pour discussion et qu'il n'était toujours pas clarifié si les arbres de la place des Marronniers allaient être abattus pour créer des places de parking.

Monsieur, Alan SPARFEL, adjoint aux travaux répond qu'il n'est pas prévu de créer un grand parking, juste améliorer l'existant, et affirme pour la nième fois qu'il n'est absolument pas question de couper les arbres.

Rappel sur les délibérations concernant l'aménagement du bourg

Monsieur Gainche est intervenu pour rappeler à Monsieur Yvon Le Page que les délibérations relatives à l'aménagement du bourg, tranches 1 et 2, ont été prises et votées en 2020, soit avant l'élection des actuels membres de l'opposition. Il a précisé que ces délibérations n'ont donc pas vocation à être réexaminées.

Audits des canalisations et démarrage des travaux

Monsieur le Maire a poursuivi en précisant que des audits des canalisations sont prévus et que le chantier correspondant devrait débuter d'ici à la fin de l'année.

Monsieur Yvon Le Page a exprimé des réserves quant à la faisabilité de ce calendrier. Il a souligné que, compte tenu des orientations budgétaires actuelles, il n'est pas certain que monsieur le maire puisse obtenir toutes les subventions nécessaires pour entamer ce projet avant la fin de sa mandature.

Le Maire rappelle qu'il a fait état de cette éventualité lors de la présentation des vœux à la population et que ce chantier pourrait se dérouler à cheval sur 2 exercices.

Projet de rénovation de l'ancienne boulangerie

Ce projet vise à créer des **appartements familiaux** ou des **logements destinés aux aînés**, permettant ainsi à ces derniers de libérer leurs maisons au bénéfice de nouvelles familles. Monsieur le maire a invité les conseillers et habitants à réfléchir sur cette opportunité, qui pourrait répondre aux besoins de logement tout en favorisant la mixité intergénérationnelle.

Projet de rachat de la maison située à côté de la boulangerie

Un projet est à l'étude pour le rachat de la maison située à proximité de la boulangerie, pour un montant estimé à **12 500 €**.

Ce rachat permettra de développer ou de valoriser cet espace en fonction des besoins de la commune. Une réflexion approfondie sur l'usage futur du bâtiment

Projets de rénovation et de valorisation locale

Rénovation de l'appartement au-dessus de la Poste : Une provision de **110 000 €** est prévu au budget 2025.

Création d'une filière bois pour l'autonomie énergétique

Une réflexion est en cours en collaboration avec l'ALECOB pour modifier les modes de chauffage du bâtiment de la mairie, incluant l'école, les logements et la salle polyvalente.

Ce projet pourrait être porté par la future SIC **Koat COB**, avec l'installation d'une chaudière bois.

Discussion sur le rendement des panneaux photovoltaïques

Lors de la séance, Monsieur Yvon Le Page a demandé des précisions sur le rendement des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école. Monsieur le Maire a indiqué que ces panneaux permettent une revente annuelle d'électricité d'un montant d'environ **1 700 €**.

Monsieur Gainche est intervenu en proposant qu'il serait peut-être pertinent d'envisager l'installation de batteries de stockage. Cela permettrait à la commune de bénéficier directement de l'énergie produite, au lieu de se limiter à la revente.

Signalement concernant des propriétés à Hent Ty Gwenn

Monsieur Yvon Le Page a informé qu'il avait signalé, sur le cahier de la mairie, deux problèmes par rapport aux propriétés :

1. La maison au fond de la place An Ti Gwen : Il a indiqué que cette maison prend l'eau à l'intérieur lorsqu'il pleut, bien que cela ne soit pas visible depuis l'extérieur.
2. « La maison rose » : Il a signalé que les fenêtres de cette maison sont grandes ouvertes.

Ces observations nécessitent un suivi afin d'évaluer la situation et d'envisager des mesures appropriées, si nécessaire.

Informations et questions diverses :

Proposition de gratuité du loyer pour l'épicerie solidaire

Monsieur le Maire a annoncé que l'épicerie solidaire peut être considérée comme d'utilité publique, car elle bénéficie actuellement à **169 familles**.

Dans cette optique, il propose de soumettre au prochain Conseil Municipal une délibération visant à accorder la **gratuité du local communal** pour l'épicerie solidaire. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une **convention type "Bouge ton Coq"**, qui soutient des initiatives locales solidaires.

Point sur la TVA et la trésorerie communale

Monsieur le Maire informe que la trésorerie actuelle de la commune s'élève à **146 000 €**, une somme destinée à couvrir le paiement des salaires et la finalisation des travaux de l'école.

Cependant, il a indiqué avoir reçu un mail des services de la préfecture, indiquant que la FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) ne sera pas récupérable pour les travaux de la Maison d'Assistants Maternels (MAM), le montant concerné étant de **100 000 €**. L'État justifie ce refus en expliquant que ce type de bâtiment ne relève pas des critères pris en charge.

Monsieur le Maire a contacté l'Etat pour qu'il s'explique sur ce changement de politique.

Point sur l'état de la cantine scolaire

Monsieur Yvon Le Page a demandé des informations concernant l'état de la cantine scolaire, dans le contexte de la reprise de l'école.

Monsieur Alan SPARFEL, adjoint aux travaux répond que la cantine a présenté plusieurs problèmes nécessitant des intervention :

- La présence de champignons
- Le toit plat laisse passer l'eau sous les plaques en aluminium, puisque les gouttières ont été mal posées.
- Il reste encore des travaux de finition à effectuer, notamment la pose de placo, afin de finaliser le projet.

Dans l'attente de la finalisation des travaux, **les enfants continuent de déjeuner à la salle polyvalente**, et que la cantine pourrait rouvrir après les vacances de Pâques, une fois les réparations terminées.

Point sur la ventilation de l'école

Monsieur le maire a informé que la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) de l'école a été redimensionnée et remise en place dans l'ensemble des pièces. Cela permet désormais de régler le débit d'air, améliorant ainsi la qualité de la ventilation et le confort des occupants.

Libération des bungalows scolaires temporaires

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les bungalows utilisés pour loger provisoirement l'école, pendant la durée des réparations, sont dorénavant libres. Il a précisé que ces structures seront récupérées dès que cela sera possible.

Réflexion sur l'aménagement et travaux prévus

Sécurisation de la zone de la salle polyvalente :

Il est envisagé de conserver le portail existant afin de sécuriser cette zone et de préserver l'espace herbé.

Utilisation de la ganivelle :

La ganivelle pourrait être réaffectée pour délimiter les bordures du terrain destiné au stationnement du bus.

Redimensionnement des rampes :

Les deux rampes pourraient être adaptées et redimensionnées pour répondre aux besoins de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) ou de l'accès à l'école pour le bus.

Travaux d'été :

Un **ravalement de la façade** de l'école et de la mairie est planifié pour cet été, dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire fournira un état détaillé des coûts associés à ces travaux.

Bilan énergétique des appartements reloués

Monsieur Yvon Le Page a demandé si les appartements récemment reloués avaient bénéficié d'un bilan énergétique. Monsieur le maire a confirmé que le bilan énergétique avait bien été réalisé, mais qu'aucuns travaux n'ont été entrepris suite à ce bilan, les appartements ayant été reloués immédiatement après leur évaluation.

Demande d'agrandissement du local pour l'association communale Eskemmoù

Monsieur Yvon Le Page a souligné le grand succès rencontré par l'association communale Eskemmoù et a demandé s'il serait envisageable de mettre à disposition un local de stockage plus grand pour les vêtements.

Monsieur le Maire a répondu par l'affirmative, précisant que le conseil pourrait réfléchir à la question après l'achat de la maison mitoyenne.

Point sur le devenir de l'école

Monsieur Yvon Le Page a interrogé sur l'avenir de l'école. Monsieur le Maire a répondu qu'il y a six élèves dans la classe bilingue de La Feuillée et que le Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI) compte actuellement 96 élèves, contre 107 l'année dernière. Et qu'à ce jour, aucune annonce spécifique n'a été faite concernant une éventuelle fermeture de classe.

Discussion sur l'éclairage public et le passage aux LED

Monsieur Yvon Le Page a interrogé sur l'état défectueux de l'éclairage public. Monsieur le Maire a précisé que l'éclairage est sous contrat avec le **SIECE** et que les techniciens sont déjà intervenus à trois reprises pour remettre le système en état. Au sujet du remplacement des luminaires actuels par des ampoules LED, la commune est en attente d'une proposition.

Madame Annie SALMAS, première adjointe, a indiqué que l'école est déjà passée aux ampoules LED lors des récents travaux. Elle a également suggéré de traiter l'ensemble des bâtiments communaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ces infrastructures.

Rappel au respect et à la courtoisie

Avant la fin du Conseil, Monsieur Alan SPARFEL, l'adjoint aux travaux adresse une remarque à Monsieur Yvon Le Page. Il a signalé que ce dernier aurait manqué de respect envers Madame Bonnay secrétaire de mairie, lors d'une visite au secrétariat, et souhaite qu'à l'avenir, Monsieur Le Page fasse preuve de courtoisie dans ses interactions avec le personnel communal.

La séance est levée à 20 h 11.

Fait et délibéré à La Feuillée,

Le Maire



Jean-François DUMONTEIL

La secrétaire de séance



Haud Le Golias